

LABORATOIRES EXPANSCIENCE 1 PLACE DES SAISONS 92048 PARIS LA DEFENSE FRANCE N°TVA FR89331930081

PHA

Facture

Numéro Document 012616348 Date 17/04/2024

Client PHARMACIE DE L AVENIR SELARL **VERMELLE ANNE** 338 AVENUE LINNE

59100 ROUBAIX

Payeur PHARMACIE DE L AVENIR SELARL **VERMELLE ANNE** 338 AVENUE LINNE 59100 ROUBAIX **FRANCE**

11305140 N°TVA FR12487601734

11305140 N°TVA FR12487601734

Lieu de chargement ΤI **Entrepot GEODIS** 1200 avenue de l'Europe 28230 DROUE SUR DROUETTE France

Bon de livraison 6856995 06856995 Transport

XP Heppner Messagerie

Conditions de Livraison

RENDU FRANCO DE PORT

Mode de livraison

ROUTE

Lieu de livraison 11305140 PHARMACIE DE L AVENIR SELARL

VERMELLE ANNE 338 AVENUE LINNE 59100 ROUBAIX

FRANCE

Date expedition

17/04/2024

Instructions de livraison

Ref Commande Client 11938400010280600002 Notre Commande

0008346487 - 08/02/2024

Votre Reference CRM

PHARMACIE DE L AVENIR SELARL

Notre reference PCD **Notre Contact**

> **CARNET Maureen** Anita KAZADI supclients@expanscience.com

+33622536885 +33143346030 +33143346030

Article Prix R3 Prix net Montant HT TVA Ouantité R2 Rem Code article - GTIN-Reference ligne Brut EUR FUR % % % FUR % MUSTELA SL LUNETTES MUSTELA 0-2A BLEU (1X1UN) 8704372-8436603272568-ES-900410100000P 3 UN 12.35 19,00 2,00 21,00 9.76 29,27 03 SL LUNETTES MUSTELA 0-2A VERT (1X1UN) 8704373-8436603272582-ES-900410100000P 3 UN 12,35 19.00 2.00 21.00 9,76 29,27 03 SL LUNETTES MUSTELA 0-2A CORAIL (1X1UN) 3 UN 12,35 19,00 2,00 21,00 9,76 29,27 03 8704374-8436603272575-ES-900410100000P

SL LUNETTES MUSTELA 6-10A CORAIL (1X1UN) 3 UN 12,35 19,00 2,00 21,00 9,76 29,27 03 8704380-8436603272650-ES-900410100000P SL LUNETTES MUSTELA 6-10A VERT (1X1UN) 3 UN 12.35 19.00 2.00 21.00 9.76 29.27 03 8704379-8436603272667-ES-900410100000P SL LUNETTES MUSTELA 3-5A VERT (1X1UN) 8704376-8436603272629-ES-900410100000P 3 UN 12,35 19,00 2,00 21,00 9,76 29,27 03 SL LUNETTES MUSTELA 3-5A CORAIL (1X1UN) 3 UN 12,35 19,00 2,00 21,00 29,27 03 9,76 8704377-8436603272612-ES-900410100000P PRESENTOIR COMPTOIR LUNETTES 1 UN 0,01 100,00100,00 0.00 0,00 03



LABORATOIRES EXPANSCIENCE 1 PLACE DES SAISONS 92048 PARIS LA DEFENSE FRANCE N°TVA FR89331930081 PHA

Facture

Numéro Document 012616348 Date 17/04/2024

Client
PHARMACIE DE L AVENIR SELARL
VERMELLE ANNE
338 AVENUE LINNE
59100 ROUBAIX

Payeur PHARMACIE DE L AVENIR SELARL VERMELLE ANNE 338 AVENUE LINNE 59100 ROUBAIX FRANCE

11305140 N°TVA FR12487601734 11305140 N°TVA FR12487601734

Article	Quantité	Prix	R1	R2	R3	Rem	Prix net	Montant HT	TVA
Code article - GTIN-Reference ligne		Brut							
_		EUR	%	%	%	%	EUR	EUR	

Nos marchandises sont livrées conformé générales de vente. Le transfert de prop marchandises est subordonné à l'encais: complet de leur prix. En cas de litige les Nanterre sont seuls compétents. Aucun pour paiement anticipé. Le taux de péna paiement est de 3 fois le taux d'intérêt l forfaitaire de 40 Euros pour frais de reco	oriété de nos sement effectif et tribunaux de escompte n'est accordé alité pour retard de égal. Indemnité	Quantite Total Colis 2*CC Colis comp 2K2 Colis détail Total Brut Total Remises	olet	22 1 1	NB Lignes Poids Brut Kg Poids Net Kg Volume M3	1 43 25	8 ,124 ,546 ,000 9,35 4,46
I BAN Client BNP XXXX XXXX XXXX BNP		Total Net HT Total TVA Total Net TTC			EUR	4	04,89 0,98 -5,87
TVA 03-TVA - Biens taux normal	Base TVA % 204,89 20,00	6 Montant TVA 0 40,98	Condition paiem 60 JOURS DATE D LCR	ent E FACTU		cheance 6/06/2024	Net a payer 245,87



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024 GROUPEMENTS, PHARMACIES ET PARAPHARMACIES INDÉPENDANTES

PREAMBULE
Entreprise française, familiale et indépendante, fondée en 1950, LABORATOIRES EXPANSCIENCE est une entreprise spécialisée dans le bien-être de la peau et le bien-être du corps. Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE se positionnent ainsi comme un acteur majeur des dermocosmétiques et de la frumatologie avec un large portefeuille de marques internationales telles que MUSTELA* et PHASCLEDINE*. Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE portent une vision forte: le bien-être dus Flommes set indissociable du bien-être de la planête. Assurant une qualité irréprochable à ses produits, Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE sont engagés pour aider chacun à façonner son bien-être, tout en préservant le vivient. L'engagement des LABORATOIRES EXPANSCIENCE dans la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale est historique : adhesion en 2004 au Pacte Mondial des Nations Uniens, recommissance « exemplaire » par le label engage ESE en 2013, Ter laboratorier deremo-cosmétique de domic a obtenir la certification B Corp en 2018, changement du statut de l'entreprise qui devient « Société à Mission » en 2021. Aujourd'hui nous mettors en œuvre le programme « ImpACT », qui a pour objectif de faire des LABORATOIRES EXPANSCIENCE une entreprise a impact positif et régenératrice.

- ansi a . Concevoir des produits et des services utiles pour le bien être, éco-socio-conçus et toujours plus inspirés de la nature et du vivant
- Contribure l'a Teutre de so objectifs et sous l'autre par l'acceptant de la protection et la regienration de la biodiversité un manifer de son de la traite de la commande de la protection et la regienration de la biodiversité de l'acceptant de la commande de la

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Charp Carpital Control of Cont

1.2 Formalisation de la négociation
Les CCV incluant le Barème de réductions de priz joint en Annexe constituent le sode unique de la négociation commerciale au sens de l'article L. 441-1 du Code de commerce, et prévalent sur toutes autres stipulations émanant du Client, notamment celles de ses conditions d'achat ou de ses bons de commande, sauf accord prévaibable et écrit des IABORATORES EXPANSCIENCE.

de ses bons de commande, sauf accord présiable et écrit des LABORATORES EVPANSCIÈNCE.

Le Client reconnait avoir reçu les CGV, accompagnées du barrème de prix unitaires et des réductions de prix, au moins trois mois avant la date du 1er mars prévue à l'article L.441-4-VI du Code de commerce. Dans le respect de l'article L.441-4-I du Code du Commerce, toutes les éventuelles reserves du Client aux CGV doivent être réalisées dans les délais prévues par la loi, être motivées et faire l'objet d'une négociation. Le tarf négocié pourra évoluer en cours d'année en cas d'événement imprévu impliquant une hausse significative de nos coûts de production (ex : nouvelle taux, confit géopolitique, périnde, événement climatique, évolution imprévue du cout des matières premières — J. Conformément à Tarticle L.441-3 du Code de Commerce, les LABORATOIRES EVPANSCIÈNCE concluent avec le Client une convention unique anuelle indiquant les obligations en temps en temps de faire prix più s'asse de la négociation onomerciale. A dédatu de conclusion d'un tel a coord des la feau ne prévaisons s'effectuent onts ura la base du la réflédient 204 à en vigueur au moment de la prise de commande. La commande. La commande la que les des commandes. La commande la la réprese de l'article 1441-3 du Code de Commerce, les LABORATOIRES DEPANSCIÈNCE et le Client s'estate de la préside de commande. La commande la la comment de la prise de commande. La commande la comment de la prise de commande. La commande la comment de la prise de la commande la comment de la commental service de la commental de l

III—COMMANDE.

Liss commandes sont soit prises directement en point de vente par notre équipe de délégués pharmaceutiques, soit sont adressées aux LABORATOIRES EXPANSCIENCE par écrit ou par système d'échange de données informatisées (ED). Elles ne sont définitives qu'après leur acceptation par les LABORATOIRES EXPANSCIENCE, l'acceptation pouvant résulter de l'expédition et de la facturation des Produits. Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE, l'acceptation pouvant résulter de l'expédition et de la facturation des Produits. Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE par écrit ou par système d'échange de données informatisées (ED). Elles ne sont définitives qu'après leur acceptation par les leurs de l'acceptation pouvant résulter de l'expédition et de la facturation des Produits Les l'aboRATOIRES EXPANSCIENCE par écrit to par système d'échange de données informatisées (ED). Elles ne sont définitives qu'après leur acceptation par les leurs de l'acceptation pouvant résulter de l'expédition de l'acceptation

III — LIVRAISONS/RETOUR

La livraison de nos Produits est effectuée Franco au lieu désigné par le Client. Le Client doit, au moment de la livraison, s'engage à vérifier le bon état des Produits et controler leur conformité quantitative et qualitative avec la commande. En cas d'avarie, de coulage, de manquant ou de tractar, le Client doit de xercer tout crit cerceurt contre le transporteur dans les formes et délais prescrits par l'article 1.133-3 du Code de commerce. Toute réclamation du Client ne sera admiss commer recevable qu'après confirmation de ce recours aux LABORATORES EXPANSCIENCE dans les 8 jours suivant la livraison. Les Produits sont emballes par nos soins. Le Client doit éliminer les emballages perdus conformément à la réglementation. Le Client ne peut réfuser ou retourner les Produits qu'avec notre accord préalable et écrit, après contrôle par nos soins de la réalité des causes du retour. A défaut, le Client supporter a toutes les conséquences de tels retours (frais) et restor a redevable du palement des factures correspondantes, les LABORATORES EXPANSCIENCE n'étant pas responsables des digradations intervenant sur les lieux de vente du fait de la Client del cellent de current de produits par le Client, que route s'entre de ce fait. Notre société ne saurait être tenue responsable de la prisence, dans les limitaires des points de vente exploites par le Client, de Produits perimés ou dégradés, du fait de la Clientelle, ou resultant d'opérations de stockage ou de manutention incompatibles avec leur nature et aucun retour de produit(s) ne sera accepté de ce fait. Le Client demeure seul responsable de son système de gestion des stocks.

IV - D£LAIS
Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les éventuels retards de livraison ne donnent lieu à aucune indemnisation du Client, ni paiement de pénalités, ni résolution de la commande ou retour des Produits. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles.

V—PRIX ET REDUCTIONS DE PRIX

Nos prix sont exprimes hors taxes et semendent franco de port et d'emballage pour toute livraison en une seule fois en France métropolitaine (Corse comprise). Principautés d'Andorre et de Monaco. Neaemoins toute commande d'un montant inférieur a 200 euros HT pour les livraisons au point de vente, ou à 500 euros HT pour les livraisons en entrepot, donners lieu à facturation d'un montant forfaitaire de 30 euros HT au titre des frais de port, qui sers intégralement dût par le Client quel que soit le montant de ses autres commandes en cours.

Nos Produits sont facturés selon le baréme de prix unitaires et les réductions de prix en vigueur à la date de la commande., Notre société est libre de modifier ses tairfs et/ou ses taux de remises promotionnelles à tout moment sous réserve de respecter un délai de préavis raisonnable.

Dans le cas d'un Client de type Groupement HF harmaceutique, et exprise v «Croupement »), des ristournes sont accordées au titre de confrapenties déployées au niveau local (officines pharmaceucique, et est on trémanérées sur la base d'indicateurs serve de respecter un délai de préavis raisonnable.

Dans le cas d'un Client de type Groupement HF harmaceutique, et est on traiteurs de la liste de sa afherents au Groupement active au local de la liste de sa defirerent à un Groupement client de la commande de un montant linérieur à 200 euros HT pour les locales (sur la liste de sa defirerent à la Groupement active au local de la liste de sa defirerent à la Groupement de la liste de sa defirerent à un Groupement de la liste de sa defirerent à la commande d'un montant linérieur à 200 euros HT pour les locales (sur liste de la commande d'un montant linérieur à 200 euros HT pour les locales (sur liste de la commande d'un montant linérieur à la liste de sa defirerent à la commande d'un montant linérieur à la littre de la commande d'un montant linérieur à la littre de la commande d'un montant linérieur à la littre de la littr

VI - CONDITIONS DE FACTURATION ET PAIEMENT

Note a characters sont payables par lettre de change relevé à soikante (60) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture soit par chèque ou virement bancaire à trente (30) jours calendaires fin de mois de facturation, ssuf accord derogatoire. En cas de facture périodique au sons du 3 du 16 fartide 299 du Code général des imports, je délai de paiement est de quarante-cinq (45) jours a compter de la date d'émission de la facture. Le règlement n'est réputé réalisé qu'au moment de l'encaissement effectif de la lettre de change relevé, du chèque ou du virement bancaire par less LABORATOIRES EVRANCIENCE. Auxune secondante in celebration à l'encette de change relevé, du chèque ou du virement bancaire par less LABORATOIRES EVRANCIENCE. Auxune secondante in celebration à l'encette de change relevé, du chèque ou du virement bancaire par less LABORATOIRES EVRANCIENCE. Auxune secondante in du Client ne peut justifier un non-peispenent. Le client s'internet floute ou manier escevable de l'action d'office de pénalités ou rabais correspondant au non-respect d'une date de lurisson ou à la non-conformité des produits, forsque la dette n'est pas certaine, liquide et exigible, et sars que nous rayons été en mesure de contrôler la réalité du grier correspondant. Tout défaut de paiement à l'échéance entrainement, et saism sinse en demeure préablealle, praplication de pénalités de rétarde caludées sur la base caludées sur la base la taux ejal a trois lois le taux d'intrêt le gal a comptre du jour suivant la date de régisement par sur la facture. En outre, en application s'et dispositions de l'article D. 441-5 du code de commerce, le Client s'era redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouverement. Un incident de paiement à l'échéance rend immédiatement esiglible, de plein droit, toute créance antérieure de notre société, même non encore éche. Des car la date de lu client est majorée d'une pénalité de l'une indemnité forfaitaire de

VIII—RESERVE DE PROPRIÈTE
LES PRODUITS RESTERONT NOTRE PROPRIÈTE
LES PRODUITS RESTERONT NOTRE PROPRIÈTE PLEINE ET ENTIÈRE JUSOU'AU PAIEMENT INTEGRAL DE LEUR PRIX.
LE Client aura la garde des Produits vendus sous réserve de propriété et devra supporter les risques de porte ou de dommage quelle qu'en soit la cause. Les Produits en possession du Client seront présumés correspondre en priorité aux Produits impayés. Nous pourrons exiger la restitution de ces Produits au frais du Client. Le Client sera tenu de s'opposer par tous les moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient faire valoir sur les Produits. Il devra, dès qu'il en aura eu connaissance, en aviser notre société pour lui permettre de sauvegarder ses

onsabilité de la bonne conservation de nos Produits. Ceux-ci doivent être conservés et utilisés dans des conditions normales, conformément aux usages et aux notices et modes d'emploi fournis, le cas échéant, avec les Produits. La responsabilité de notre Société Le Client assume la responsabilité de la bonne conservation de nos Produits. Ceux-ci doivent être conservés et utilisée dans des conditions normales, conformément aux usages et aux notices et modes d'emploi fournis, le cas échéant, avec les Produits. Le responsabilité en notre Société ne pouvant en aux curs act en capage en cas de non-respect de ces conditions de conservation. En tout état de cause, notre responsabilité en cas la forme d'un avoir sur facture, des Produits recenurs défecteux et ne saurait être engages au-dela du remboursement, sous la forme d'un avoir sur facture, des Produits recenurs défecteux et ne saurait être engages au-dela du remboursement, sous la forme d'un avoir sur facture, des Produits recenurs défecteux et ne saurait s'étendre aux dommans la forme d'un avoir sur facture, des Produits recenurs défecteux et ne saurait s'étendre aux dommans et aux des pages au dela du remboursement, sous la forme d'un avoir et d'utilisation anormales ou non-conformes aux usages et reconnus par de produits en des la métation d'un expensabilité en cas de conservation et d'utilisation anormales ou non-conformes aux usages et reconnus par de présent de la livraison, qu'un examen normal au moment de la livraison aux d'un des les réponsabilité en cas de conservation et d'utilisation anormales ou non-conformes aux usages et reconnus par de présent de la métation de produits. Au moment de la livraison qu'un examen normal au moment de la livraison qu'un examen normal aux moment de l'units and commerce de Nanterre, à la requête de la partie la plus diligente. La prise en reconnus par le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, à la requête de la partie la plus diligente. La prise en technique de la partie la plus diligente. La prise en charge par la la libraison de Produits l'un consideration au moment de la livraison de Produits l'un consideration au moment de la livraison de Produits l'un consideration au moment de l'un consideration au moment de l'un consideration au moment de l'un consideration au mome

IX.—PYRAULES.
La prise en Charge par les LABORATOIRES EXPANSCIENCE des préjudices liés à une non-conformité ou retard de livraison, devra être conforme aux dispositions de l'article L 441-17 du code de commerce en particulier les éventuelles pénalités pour retard ou non-conformité devront être proportionnées au préjudice direct, rel, prouve et documenté au cas par cas par le Client et ne pourront excéder 2 % de la valeur des produits commandés. La matérialité de l'inexécution et du préjudice feront l'objet d'échanges contradictoires avec le Client, dans le cas où les prœuves apportées par le Client ne seraient pas suffisantés, aucune pénalité ne seraient penalité ne seraient pas un ferait du préjudice front l'objet d'échanges contradictoires avec le Client, dans le cas où les prœuves apportées par le Client ne seraient peus suffisantés, aucune pénalité ne seraient par le contradictoires avec le Client, dans le cas où les prœuves apportées par le Client ne seraient peus suffisantés, aucune pénalité ne seraient peut pénalité par le contradictoires avec le Client, dans le cas où les prœuves apportées par le Client ne seraient peut pénalité ne seraient peut pénalité de l'inexécution et du préjudice front l'objet d'échanges contradictoires avec le Client, dans le cas où les prœuves apportées par le Client de l'apportée par le Cli

A—THANNET IS MELLECTURE.

A—THANNET IS MELLECTURE.

Closs iss elements graphiques, marques, dessirs, modeles, logos et autres, figurant sur nos Produits, notices et modes d'emploi, sont notre propriété exclusive et ne sont pas susceptibles d'utilisation, d'exploitation, de représentation, de représentation, de représentation et l'ou photographie de not se produits par le Client ne pourrai intervent qu'a la condition que notre société ait donné son accord prelable et écrit à chacune des reproductions et /ou photographies des Produits en cause. D'une manière genérale, a diffision de tour support promotionem intégrant un ou plusieurs Produits des LABBORATORISES EVAPANSCIENCE d'al faire l'objet d'une approbation présables par les LABBORATORISES EVAPANSCIENCE d'al faire l'objet d'une approbation présables par les LABBORATORISES EVAPANSCIENCE d'al faire l'objet d'une approbation présables par les LABBORATORISES EVAPANSCIENCE d'une présentation de l'autre d'une présentation, de représentation, de représentation, de représentation, de représentation, de représentation, de représentation de l'autre d'une présentation de l'autre d'une pré

XI — RÉSOLUTION

En cas d'inexecution de l'une quelconque des obligations du Client, notamment à défaut de paiement à l'échéance de toute somme due en vertu de la commande, la commande sera résolue de plein droit, si bon nous semble, sans l'accomplissement d'aucune formalité judiciaire jours calendaires après une mise en demeure par lettre recommandee avec avis de réception restée infructueuse, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts. La reprise par notre société des Produits vendus oblige le Client à l'indemnisation de notre préjudice né de la dépi et de l'indisponibilité desdits Produits. Si la résolution de la commande nous oblige à restituer une somme reçue du Client, notre société est autorisée à procéder à la compensation de cette somme avec ladite indemnisation.

XII - RAPPEL DES PRODUITS
En cas de rapped de produits, le Client s'engage à coopérer avec Expanscience, mais aussi à prendre toutes les mésures nécessaires afin de retirer du marché les lots en question après avoir reçu les instructions nécessaires audit rappel.

Dans le but de faciliter la mise en place de telles manceuvres, le Client tiendra à jour des registres mentionnant notamment le numéro de série des lots, les quantités de produits vendus, mais également toutes autres informations nécessaires concernant les acheteurs finaux ou tout autre tiers concerné. Ces registres seront mis à disposition de Expanscience à première demande de cette dérnière.

Les présentes conditions générales sont conclues intuitu personae en considération de la personne du Client. En conséquence, elles ne sont ni transférables de quelque manière que ce soit, ni n'autorisent le Client à en faire bénéficier des tiers ou tout autre intermédiaire sans autorisation expresse des LABORATOIRES EXPANSCIENCE.

XIV _ CONFIDENTIALITE

Le Client et les entités qui lui sont affiliées, sont tenus à la plus stricte confidentialité en ce qui concerne les informations non publiques échangées avec les LABORATOIRES EXPANSCIENCE dans le cadre de leurs relations commerciales. Sont considérées comme confidentielles toutes les informations ains déchangées, quelle qu'en soit la nature (notamment commerciale, financière, juridique, stratégique), la forme ou le support (notamment support papier, numérique ou information norale) et plus particulièrement celles concernant les conditions particulières de vente des Produits et les innovations, leurs représentations, marques, recettes, prix de vente conseillés, plans de lancement, visuels afférents, etc. Le Client et les entités qui lui sont affiliées se portent fort auprès des LABORATOIRES EXPANSCIENCE, du respect de cette confidentialité par tous ses salariés ainsi que par tout salarié de ses prestataires et/ou partenaires notamment dans le cadre de sa lliances à l'achat auxquelles le Client et les entités qui lui sont affiliées participent.

XV - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

XV — LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Dans le cadre des commandes passées aupres des LABORATOIRES EXPANSCIENCE, les LABORATOIRES EXPANSCIENCE procéderont à la collecte et au traitement de certaines de vos données personnelles dans le respect du Règlement Européen sur la Protection des Données Personn n'2016/79. Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE sont seuls beneficialires des informations issues du présent questionnaire à ce traitement rést réalisé que dans le but de pouvoir prendre en compte vos commandes, les traiter, effectuer leur suivi et gérer tous les aspects de la relation Cilent. Les données collectées serve de La RABORATOIRES EXPANSCIENCE dans le cadre de La traitement neur des des dats de leur ce cellect ou du derraire contact que vous autres et aveve les LABORATOIRES EXPANSCIENCE dans le cadre de traitement neur de divessit les views de la serve de La RABORATOIRES EXPANSCIENCE dans le cadre de traitement neur de des dats de leur ce cellect ou du derraire contact que vous autres et aveve les LABORATOIRES EXPANSCIENCE dans le cadre de traitement neur de de la date de leur ce cellect ou du derraire contact que vous autres et aveve les LABORATOIRES EXPANSCIENCE dans le cadre de traitement neur de de la date de leur ce cellect ou du derraire contact que vous autres et aveve les LABORATOIRES EXPANSCIENCE dans le cadre de traitement neur de de traitement neur de vous précisons équalment conformément aux dispositions en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez également à tout me retirer voire consentement au traitement de vos données personnelles. Altro d'exerce vos droits vous pouvez des des données personnelles. Altro d'exerce vos droits vous pouvez des des données personnelles. Altro d'exerce vos droits vous pouvez des des données personnelles. Altro d'exerce vos droits vous pouvez des des des données personnelles. Altro d'exerc

XVI – PRESCRIPTION COMMERCIALE ABRÉGÉE

Incomparation to Communication Control of the Control of Control o

Les présentes conditions générales sont régles par le droit français.
TOUT LITIGE SERA SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE SEUL COMPETENT, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE